



Commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE

Tél : 02.31.31.06.47
www.stmartin-lieue.fr

Document d'Information Communal sur les Risques MAjeurs 2023

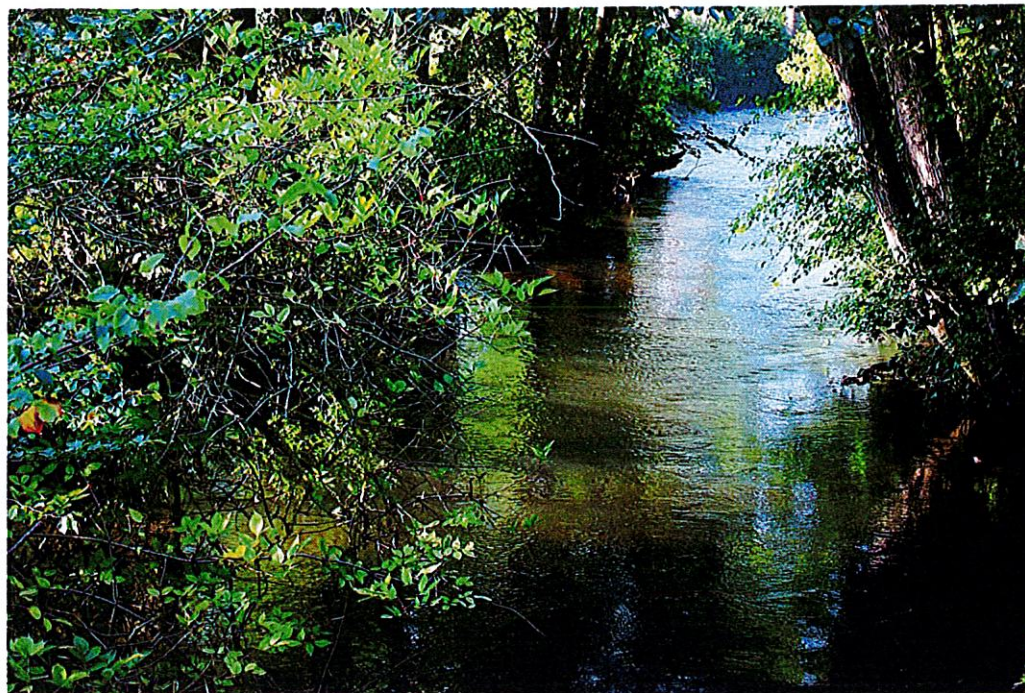
Document présenté et validé par les membres
du Conseil Municipal –
délibération 2023-0706-DEL04 du 7 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20230607-2023-0706-DEL04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023



INONDATION – MOUVEMENTS DE TERRAIN – TRANSPORTS DE MATIERES
DANGEREUSES – FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVES –
ENGINS DE GUERRE – PHENOMENES CLIMATIQUES – RISQUE SANITAIRE
– MENACES TERRORISTES – ACCIDENTS NUCLEAIRES

En cas de danger ou d'alerte :

- Abritez-vous
- Ecoutez la radio
- Respecter les consignes
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Vos enfants sont en sécurité avec les enseignants dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) mise en place dans chaque établissement scolaire.

Ce Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Présente les risques auxquels la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE peut être exposée et la conduite à tenir en cas d'évènement. (article L. 125-2 du Code de l'Environnement).

Il a pour but d'informer, de façon préventive, sur les risques majeurs susceptibles de se produire.

La commune est exposée à différents risques majeurs :

- Les risques naturels comme l'inondation, la tempête, ...
- Les risques technologiques comme le transport de matières dangereuses...

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine, dont l'impact peut mettre en péril le bon fonctionnement de la société, perturber l'activité économique du territoire.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à ignorer le risque majeur du fait que les catastrophes sont peu fréquentes.

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Nous avons tenté de rendre ce document le plus simple possible dans sa lecture (avec des pictogrammes et des illustrations).

Nous vous invitons donc à le lire attentivement et à le conserver à portée de main.

Chaque citoyen est le premier acteur de sa sécurité !

L'équipe municipale.

Les numéros utiles

En cas d'urgence, je connais le numéro des services de secours
joignables 24h/24 :

SAMU

15

J'ai besoin d'un Service d'Aide Médicale d'Urgence pour moi, ma famille ou toutes autres personnes.

SAPEURS-POMPIERS

18

Je vis ou je constate une situation de péril, un accident, un incendie.

POLICE-SECOURS

17

Je constate pour moi-même ou pour une personne un risque d'agression, de violence, de vol.

URGENCE EUROPÉENNE

112

Je suis victime ou témoin d'une urgence en France ou dans un pays de l'Union Européenne.

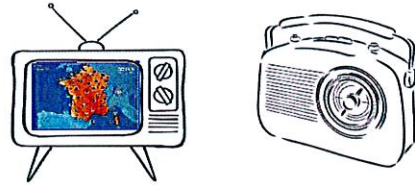
**URGENCE POUR LES PERSONNES
SOURDES ET MALENTENDANTES**

114

Accessible par SMS et fax
Je suis sourd ou malentendant et victime ou témoin d'une situation d'urgence.
Je suis dans une situation qui m'empêche de communiquer à haute voix (ex : prise d'otage)

DANS TOUS LES CAS, LES MOYENS D'ALERTE MIS A LA DISPOSITION PAR LA COMMUNE SONT :

*Informations météorologiques
transmises par les médias*



FR Alert

Conçu pour alerter toute personne
présente dans la zone d'alerte. Il
n'est pas nécessaire de s'inscrire au
préalable pour recevoir les alertes



Mégaphone



LES RESEAUX SOCIAUX



Site internet : smartin-lieue.fr



Saint-Martin de la Lieue en Pays d'Auge

Le porte à porte



L'évacuation immédiate et la mise à l'abri représentent des facteurs de stress pour votre famille. **DANS TOUS LES CAS, AYEZ TOUJOURS VOTRE KIT D'URGENCE DE PRET.**

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone peuvent être coupés.

Vous devez être prêts à vivre quelques jours de manière autonome avec certains articles essentiels.

Les petits plus, s'il reste de la place :

- Le DICRIM de Saint Martin
- La photocopie de papiers administratifs (impôts, banque, assurance, ... carte bancaire et/ou chéquier)
- Vos ordonnances et médicaments
- Un couteau « suisse »
- Double des clés du logement et de la voiture.
- Vêtements de rechange et des biscuits secs
- Le nécessaire pour vos enfants en bas âge.

Mon kit d'urgence





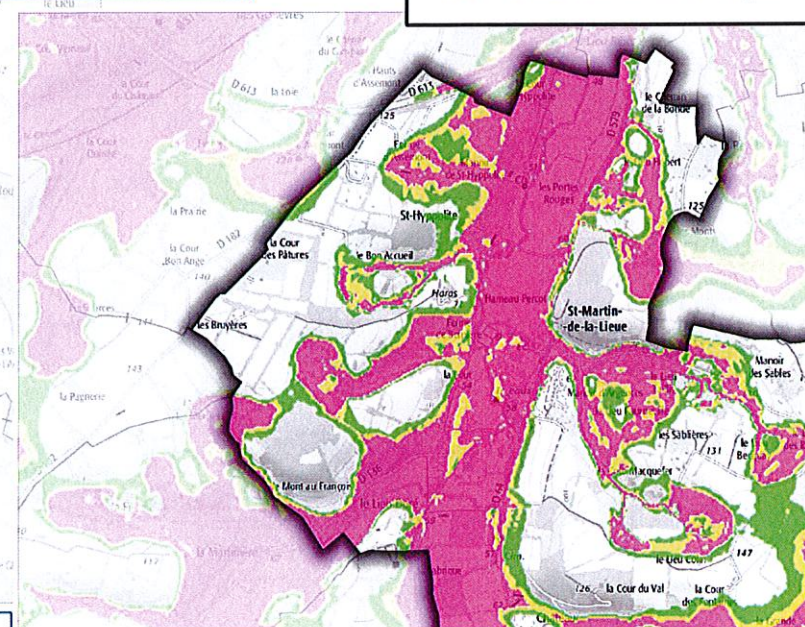
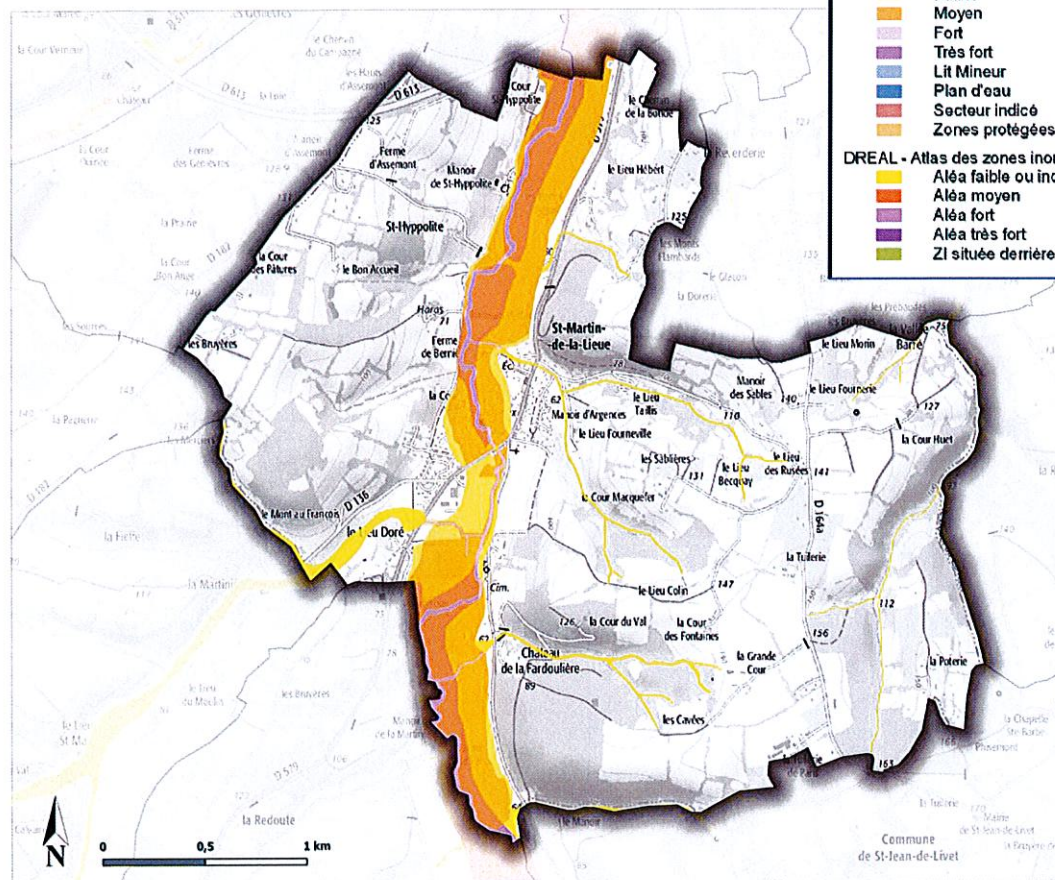
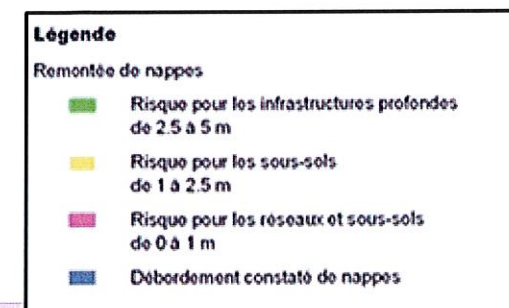


Inondation

INONDATION : DEBORDEMENT DE COURS D'EAU ET DE NAPPES

Inondation par débordement du fleuve la Touques, et de ruisseaux comme le Becquay, la Martinière et le Douet du Carrelet.

La commune est soumise à l'application du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Touques moyenne et l'Orbiquet.



Sources
DREAL Normandie - BD Cartho - SCAN 25 Express

Consignes à respecter en cas de montée des eaux

AVANT

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aération.
- Possédez un poste de radio à piles
- S'informez des stations de radios locales
- Coupez gaz, électricité, eau, téléphone
- Mettez en hauteur le matériel fragile
- Amarrez les différentes cuves (gaz, fuel, ...)
- Déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés,
- Faites une réserve d'eau potable en étage
- Rangez au sec documents officiels, (papiers identité, contrat d'assurance,...)
- Etablissez une liste de téléphones (familles, amis,...) pouvant vous héberger
- Etablissez une liste des téléphones des différents secours

APRES

- Aérez et désinfectez les pièces
- Rétablissez l'électricité uniquement après s'être assuré d'une installation sèche (dans le doute, faites appel à un professionnel)
- Chauffez les pièces dès que possible
- Ne buvez pas l'eau du robinet sans vous être informé de la potabilité auprès de la mairie
- Ne consommez pas les aliments si la chaîne du froid a été rompue
- Circulez avec prudence : chaussée boueuse, affaissements, ...
- Déclarez les sinistres auprès de votre assurance

Arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle

Début de la catastrophe	Fin de la catastrophe	Date de l'arrêté	Publication au JO	Aléa
21/06/1986	21/06/1986	11/12/1986	09/01/1987	Inondations et/ou coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Inondations et/ou coulées de boue
01/06/2003	01/06/2003	17/11/2003	30/11/2003	Inondations et/ou coulées de boue

PENDANT

- Ecoutez la radio
- Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les lignes
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches
- Ne tentez pas d'aller chercher les enfants à l'école (ils sont en sécurité avec les enseignants)
- N'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Montez dans les étages ou rejoignez les zones en hauteur (collines, points hauts, ...)

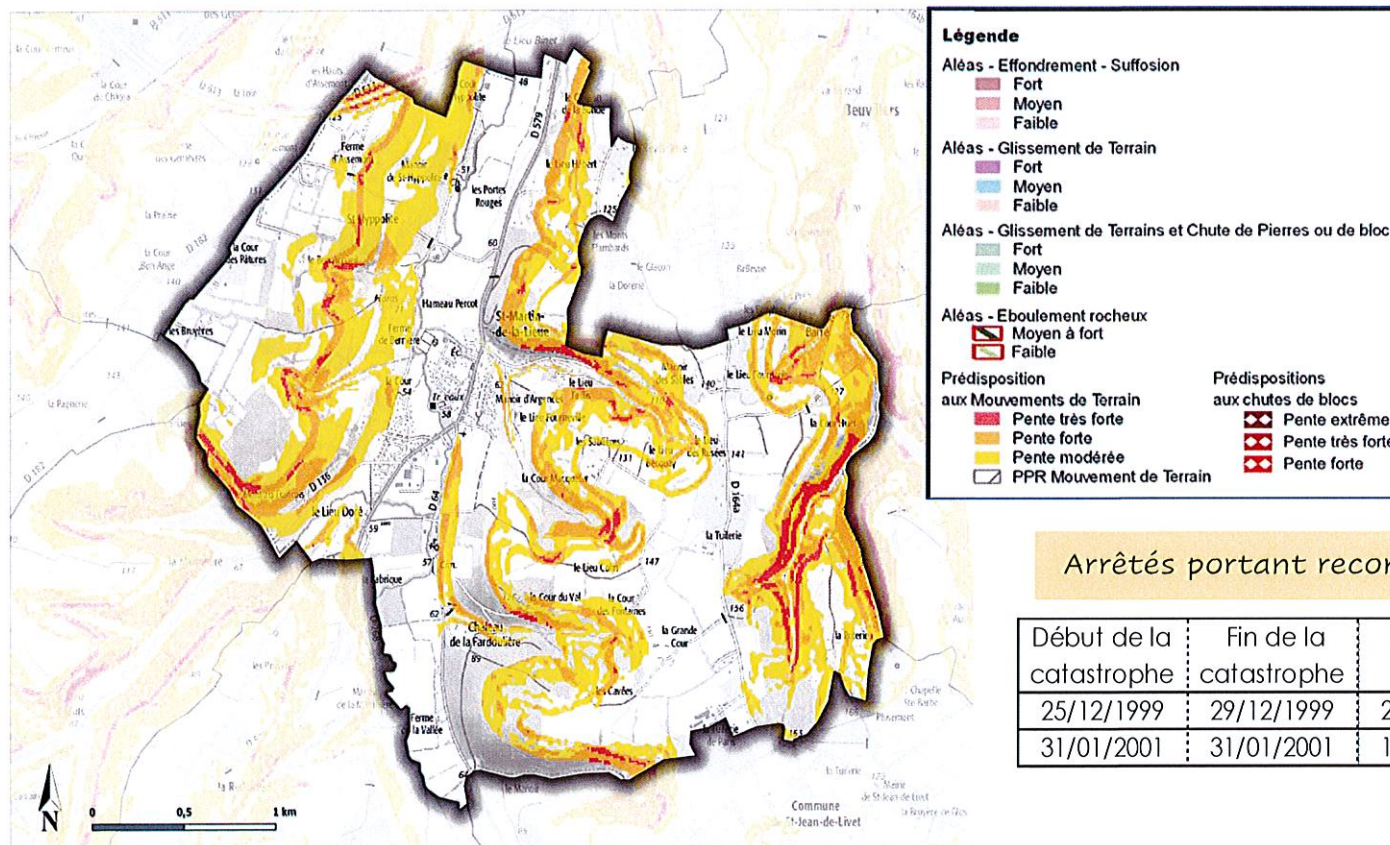




Mouvements de terrains

MOUVEMENTS DE TERRAINS : MARNIERES – GROTTES OU CAVITES SOUTERRAINES

En plaine, il peut se traduire par un affaissement ou un effondrement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou anthropiques (mines, carrières, marnières, ...) par des chutes, des éboulements ou des écroulements de masses rocheuses, des glissements de talus



Arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle

Début de la catastrophe	Fin de la catastrophe	Date de l'arrêté	Publication au JO	Aléa
25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	Mouvement de terrain
31/01/2001	31/01/2001	19/07/2001	29/07/2001	Mouvement de terrain

Consignes à respecter en cas de mouvements de terrain

AVANT

- Détectez les signes précurseurs (fissures murales, terrains ondulés, ...)
- Evacuez le logement pour sortir de la zone à risques
- Coupez gaz, électricité et eau
- Informez les autorités
- Emportez l'essentiel des papiers personnels

PENDANT

- Tenez vous informé et alertez les secours de tout danger
- Ecoutez la radio
- Ne tentez pas d'aller chercher les enfants à l'école (ils sont en sécurité avec les enseignants)
- Ne téléphonez pas afin de ne pas encombrer les lignes
- Limitez les déplacements
- Eloignez vous de la zone dangereuse.
- Rejoignez le lieu de regroupement



APRES

- Ne rentrez pas chez vous sans le consentement des autorités
- Informez-vous, écoutez et suivez les consignes
- Évaluez les dégâts et déclarez les sinistres auprès de votre assurance



Transport de matières dangereuses

Transports de matières dangereuses par véhicules et/ou canalisations

Les matières dangereuses transportées peuvent être :

- inflammables,
- toxiques,
- explosives,
- radioactives,
- corrosives

Comme pour l'ensemble du territoire, les accidents liés aux transports de matières dangereuses (TMD) peuvent se produire pratiquement sur l'ensemble de la commune.

Principaux dangers liés aux TMD

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, ... avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- **La dispersion dans l'air** (nuage toxique), **dans l'eau et dans les sols** de produits dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- **L'exposition à une matière infectieuse** susceptible de provoquer des invalidités ou des maladies éventuellement mortelles.

Les TMD peuvent se faire par véhicules ou par canalisations (gaz).

Rappel la commune est dotée d'un réseau de gaz PROPANE et dispose de cuves de stockage.

Plaque Symbole Danger

La plaque "Symbole Danger" mesure 30x30cm. Les symboles ou pictogrammes indiquant le danger sont internationaux :



Le **code Danger** permet par la simple interprétation des chiffres de 0 à 9 d'identifier les dangers de réaction de la matière. Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger. Précédé de la lettre X, le code signifie que la matière réagit dangereusement au contact de l'eau.

N°	1 ^{er} chiffre : danger principal
2	Gaz comprimé
3	Liquide (ou vapeur) inflammable
4	Solide inflammable
5	Comburant ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Réaction violente au spontanée

Code danger

336
1203

Code matière

C'est un numéro d'ordre chronologique des matières recensées par l'ONU. C'est toujours un numéro à 4 chiffres, un seul numéro étant attribué à chaque matière. Il permet donc d'identifier la matière concernée, en voici quelques exemples :

1965 = butane, propane	1789 = acide chlorhydrique en solution
1072 = oxygène comprimé	1050 = acide chlorhydrique en gaz
1073 = oxygène liquéfié	1830 = acide sulfurique
1017 = chlore	1823 = soude caustique en solide
1005 = ammoniac	1824 = soude caustique en solution
1202 = gasoil	1040 = oxyde d'éthylène
1203 = essence	1613 = acide cyanhydrique
1114 = benzène	1428 = sodium

Consignes à respecter en cas d'accidents lors de transports de matières dangereuses

AVANT :

- Prenez connaissances des risques et des consignes
- Possédez un poste de radio à piles



PENDANT

Explosion

- Evacuez vers des lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- Attendez le signal de fin d'alerte ou l'annonce des autorités pour sortir

Nuage toxique

- Mettez-vous à l'abri dans les locaux adaptés les plus proches
- Fermez portes et fenêtres et calfeutrez aération et/ou ventilation
- Attendez le signal de fin d'alerte ou l'annonce des autorités pour sortir

Explosion suivie d'un nuage toxique

- Regroupez-vous vers des lieux adaptés, éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées
- Coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- Fermez portes et fenêtres
- Attendez le signal de fin d'alerte ou l'annonce des autorités pour sortir

Exposition à une matière infectieuse susceptible de provoquer des invalidités ou des maladies éventuellement mortelles

- Mettez-vous à l'abri dans les locaux adaptés les plus proches
- Fermez portes et fenêtres et calfeutrez aération et/ou ventilation
- Attendez le signal de fin d'alerte ou l'annonce des autorités pour sortir

DANS TOUS LES CAS

Ecoutez la radio

Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle

Evacuation possible si décidée par les autorités

Ne tentez pas d'aller chercher les enfants à l'école

Ne téléphonez pas afin de ne pas encombrer les lignes





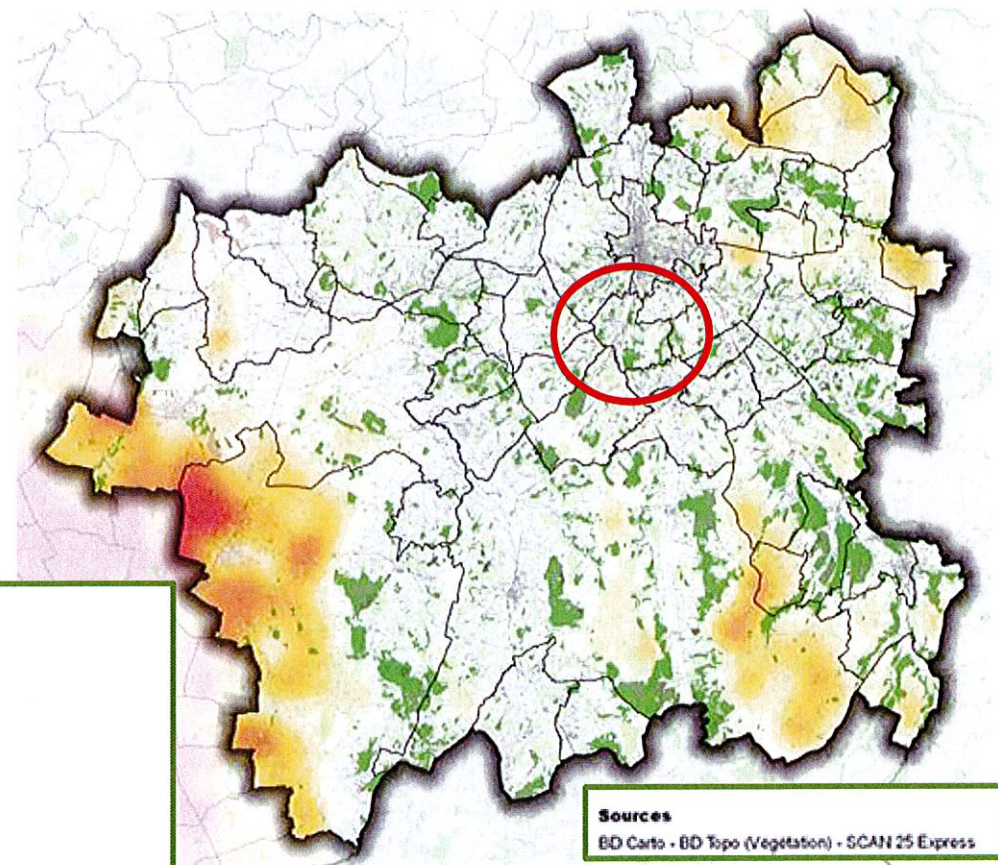
FEUX D'ESPACES NATURELS ET CULTIVÉS

La prévention des feux d'espaces naturels et cultivés passe avant tout par des comportements responsables des acteurs locaux.

Les impacts majeurs du feu sur l'environnement :

- Outre les impacts sur les personnes et les biens, les incendies de forêts causent des dommages sur la faune et la flore des zones touchées.
- Chaque incendie d'espaces naturels et cultivés détruit tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage. Tout incendie a un impact immédiat sur les principales fonctions de la nature : économique, environnementale, sociale
- Le changement climatique est un facteur aggravant du risque incendie.

Rappel : il est strictement interdit de faire du feu pour brûler végétaux (arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 consultable sur le site internet de la commune et en mairie)



AVANT

La prévention des incendies doit se faire tout au long de l'année avec notamment

- Préparez et adaptez votre habitation et son environnement : par des gestes simples il est possible de réduire considérablement le départ de feu de végétation : pas de stockage de combustibles à proximité des habitations, en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles à proximité des végétaux secs, en ne jetant pas ses mégots au sol, en débroussaillant son jardin, en éloignant de l'habitation tous les vecteurs potentiels du feu (tas de bois, caniches, abris de jardin ...)
- Veillez et venez en aide aux personnes fragiles dans votre entourage et voisinage.



Débroussailliez



Aider ses voisins

PENDANT

- Alertez les pompiers **(le n° 18 ou le 112)** le plus rapidement et le plus précisément possible
- Eloignez-vous de la zone incendiée, face au vent
- Si vous êtes surpris par le feu respirez au travers d'un linge humide
- En présence de fumée privilégiez les déplacements au plus près du sol.
- Chez vous, ouvrez le portail pour favoriser l'accès aux pompiers et votre départ si nécessaire
- Coupez le gaz, fermez les bouteilles de gaz
- Arrosez le bâti avant l'arrivée du feu
- Ecoutez la radio et suivez les recommandations des autorités
- Si vous recevez l'ordre d'évacuer, n'emportez que le strict nécessaire (kit d'urgence – page 4)



APRES

Evitez de téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes
Ecoutez la radio et suivez les recommandations des autorités
Ne regagnez votre maison qu'après en avoir reçu l'autorisation.

[illegible]

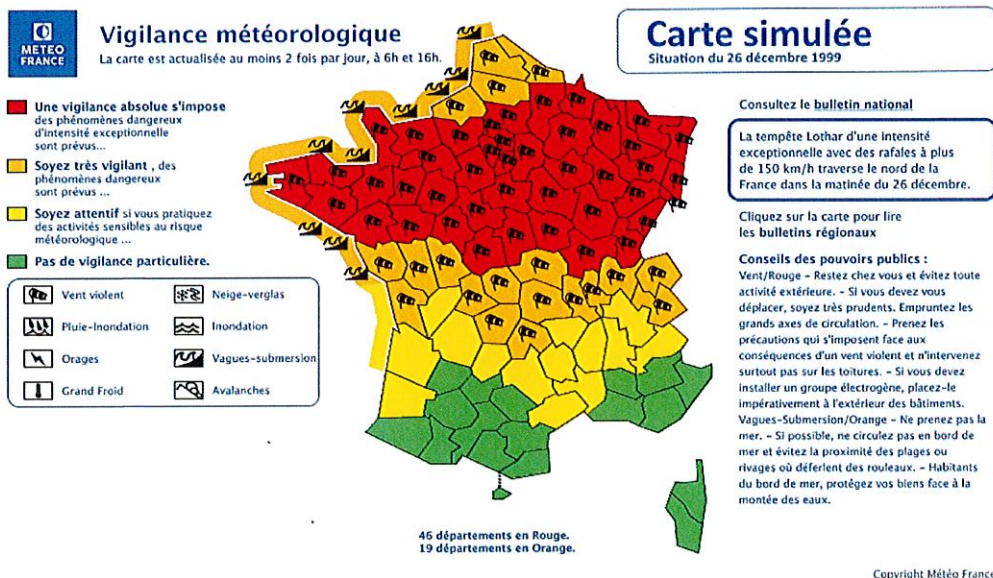
Phénomènes climatiques

Les risques climatiques concernent :

- Le grand froid : Episode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique et durant au moins 2 jours.
- Les tempêtes : vent dangereux lorsque sa vitesse dépasse les 80 km/h de moyenne et 100 km/h en rafale à l'intérieur des terres
- Orages,
- Grosses chutes de neige et verglas,
- Canicule : Episode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Pour le Calvados, les seuils des températures (18° la nuit et 31° le jour) doit être atteint pendant 3 jours pour que l'on parle de canicule.
- Sécheresse : La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...



**Phénomènes
climatiques**



Les niveaux d'alerte en cas de risque météo

- PAS DE VIGILANCE PARTICULIERE.**
- ÊTRE ATTENTIF A LA PRATIQUE D'ACTIVITES SENSIBLES AU RISQUE METEOROLOGIQUE ; DES PHENOMENES HABITUELS DANS LA REGION MAIS OCCASIONNELLEMENT DANGEREUX SONT EN EFFET PREVUS ; SE TENIR AU COURANT DE L'EVOLUTION METEO.**
- ÊTRE TRES VIGILANT : PHENOMENES METEOS DANGEREUX PREVUS. SE TENIR INFORME DE L'EVOLUTION METEO ET SUIVRE LES CONSIGNES.**
- VIGILANCE ABSOLUE : PHENOMENES METEOS DANGEREUX D'INTENSITE EXCEPTIONNELLE. SE TENIR REGULIEREMENT INFORME DE L'EVOLUTION METEO ET SE CONFORMER AUX CONSIGNES.**

Carte de vigilance

Météo France est en charge de la vigilance météorologique qui permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un risque majeur climatique.

LE GRAND FROID

- Protégez avant la période de grand froid, vos canalisations d'eau contre le gel
- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent. Evitez les sorties lorsqu'elles ne sont pas indispensables.
- Habillez-vous chaudement
- Ne gardez pas de vêtement humide
- Evitez les efforts brusques
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115
- Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Aérez celui-ci quelques minutes en hiver.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro, ... ni les chauffages d'appoint à combustion en continue.



NEIGE ET VERGLAS



- Protégez avant la période de grand froid, vos canalisations d'eau contre le gel
- Evitez les sorties lorsqu'elles ne sont pas indispensables.
- Si vous devez prendre la route :
 - Munissez votre véhicule d'équipements spéciaux
 - Prévoyez dans votre véhicule un équipement minimum dans l'éventualité d'un blocage de plusieurs sur la route (boisson, en-cas, couvertures, médicaments habituels, téléphone portable chargé)
- Si vous avez des groupes électrogènes installez-les impérativement à l'extérieur
- Dégagez la neige et salez les trottoirs devant votre domicile.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro, ... ni les chauffages d'appoint à combustion en continue.

TEMPETES ET VENTS VIOLENTS



- Pendant les vents violents, n'effectuez pas de réparations. N'intervenez en aucun cas sur les toitures.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Si vous avez des groupes électrogènes installez-les impérativement à l'extérieur
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

ORAGE

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- Evitez les promenades et ne vous abritez pas sous les arbres
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace, notamment en cas de très fortes rafales de vent. En cas de doute, réfugiez-vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.



SECHERESSE

Avant qu'un arrêté préfectoral limite ou interdise l'usage de l'eau, chacun d'entre nous peut maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce à des gestes simples :

- privilégiez les douches,
- faites fonctionner les appareils de lavage à plein,
- utilisez l'eau de pluie
- limitez le lavage des voitures
- privilégiez l'arrosage des potagers dans les heures les moins chaudes (avec de l'eau de pluie)
- limitez le remplissage des piscines.



En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, professionnels et particuliers doivent maîtriser leur consommation d'eau. Les agriculteurs et les industriels sont notamment encouragés à réduire leur consommation d'eau par de nouvelles pratiques, comme le recyclage des eaux de nettoyage.

CANICULE

AVANT, les personnes âgées ou autres personnes vulnérables peuvent s'inscrire en mairie sur un registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence canicule

- Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, voisinage et famille, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez les dans un endroit frais (magasins, cinéma, ...)
- Veillez sur les enfants.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateurs et/ou climatiseurs si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Buvez beaucoup d'eau (plusieurs fois par jour) si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 litres d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Continuez à manger normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- Limitez vos activités physiques
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin



DANS TOUS LES CAS D'EPISODES CLIMATIQUES :

- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et une réserve d'eau potable
- Restez chez vous. Evitez tout déplacement non indispensable.
- Veillez et venez en aide aux personnes fragiles de votre entourage et voisinage.
- Ecoutez la radio. Et respectez les consignes de sécurité
- Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent de leur mise en sûreté

APRES L'EPISODE CLIMATIQUE

- Évaluez les dangers sans toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol.
- Réparez sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment) et coupez les arbres menaçant de s'abattre.

Pandémie et risque sanitaire

En cas de pandémie ou d'épidémie de masse, les autorités sanitaires sont en charge de l'évaluation des risques et de l'organisation des réponses à apporter.

L'autorité municipale peut être sollicitée pour mise à disposition de moyens ou être amenée à prendre certaines mesures préventives (exemple : interdiction de manifestations).



Pandémie et risque sanitaire

Ce que je dois faire

AU QUOTIDIEN, EN DEHORS D'UNE CRISE SANITAIRE OU APRÈS UNE CRISE SANITAIRE :



Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydro-alcoolique



Utilisez un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle



Éternuez ou tousssez dans votre coude



Évitez les contacts avec les personnes malades



Si vous partez en voyages à l'étranger, suivez les recommandations sur le site du Ministère des affaires étrangères pour les vaccinations, consignes ou traitements préventifs

PENDANT UNE CRISE SANITAIRE



Appliquez les gestes barrières et les mesures de protection et d'hygiène adaptés à la crise



Évitez de vous déplacer dans les zones de transmission active d'un virus



Lavez-vous les mains fréquemment au savon ou avec les solutions de lavage des mains hydro-alcoolique



Renoncez aux poignées de mains, embrassades et accolades



Gardez au moins une distance d'un mètre entre vous et vos interlocuteurs



Utilisez des mouchoirs à usage unique



Éternuez ou tousssez dans votre coude



Informez-vous de l'évolution de la situation via les médias



Respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation



Portez un masque de protection s'il est recommandé



Évitez les contacts avec les personnes malades



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée ou prenez le traitement médical prescrit quand il existe



Pensez à prendre des nouvelles des membres de votre famille ou de vos voisins isolés



Faites-vous dépister si un tel dispositif est disponible pour la maladie

Menaces terroristes

Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne.

A ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.

Mesures de prévention et de protection

Le gouvernement a mis en place le Plan Vigipirate qui consiste en l'organisation de la réponse préventive et dissuasive de lutte contre les actes terroristes. Il a pour principal vocation d'adapter le niveau de réponse en fonction du niveau de menace.

Des déclinaisons de ce plan sont mises en œuvre dans les administrations, dans les établissements recevant du public et sur les sites sensibles. Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer localement comme l'interdiction de stationnement aux abords des établissements ou la fouille de sacs et bagages.

Vous pouvez les contacter si vous constatez des faits qui vous paraissent suspects (voiture qui stationne dans votre rue avec des personnes à l'intérieur, démarchages à domicile un peu trop intrusifs, ...) N'hésitez pas, ils sont le relais entre les habitants de la commune et la brigade de gendarmerie.

Ces coordonnées ne doivent être utilisées que dans le cadre de la Participation Citoyenne, et uniquement pour la commune de
SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE

(sur le secteur de la route de Livarot

Participation Citoyenne

Coordonnées des Citoyens Référents



- **Catherine HORNET** joignable au 06.74.73.73.34
(sur le secteur des lotissements Robert LECORNEUR et Serge LOISEAU)
- **Martial MOLLET** joignable au 06.81.48.99.11
(secteur Impasse du Lieu Fourneville, chemin des Sables)
- **Philippe LASNE** joignable au 06.35.41.79.03
(secteur Chemin d'Assement)



**Menaces
terroristes**

Les bons réflexes



Je m'informe de la situation.



Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.



Je repère les issues de secours.



Je respecte les consignes des autorités.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

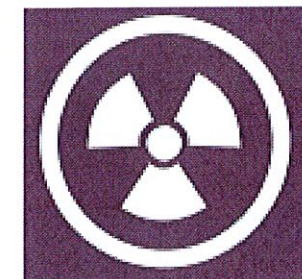


Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

Risques nucléaires

Le risque nucléaire est un événement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (exposition avec une source radioactive par contact, inhalation ou ingestion).

Le risque radiologique ne constitue par un risque majeur pour notre commune. Toutefois, comme l'ensemble du territoire national et en fonction des vents, la commune peut être concernée par une pollution radioactive en cas d'incident dans une centrale nucléaire ou lors de transports de matières nucléaires.



Risques nucléaires

Mesures de prévention et de protection

En cas d'émanation toxique d'origine nucléaire, la Préfecture déclenchera sur la décision du gouvernement, le plan ORSEC Iode. Il prévoit la distribution aux populations vulnérables d'un vaccin sous forme de comprimés d'iode stable, permettant une protection contre les pathologies thyroïdiennes.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUES RADIOLOGIQUES

PENDANT



J'écoute les consignes des autorités.



Je supprime toute flamme nue et je ne fume pas.



Je me confins (un véhicule ne constitue pas une bonne protection).



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école.



Je limite au maximum les entrées d'air.



J'évite de téléphoner.



Je m'éloigne des portes et des fenêtres.



Je ne sors qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS



J'aère l'espace dans lequel j'étais confiné.



Je me rince en cas d'irritation.



J'applique les mesures énoncées par les secours et autorités.

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Je m'éloigne.
- Je ne touche pas et n'entre pas en contact avec le produit.

RISQUE NUCLÉAIRE

- J'écoute les consignes avant de me rendre dans le centre de distribution des comprimés d'iode.
- Je ne consomme pas les produits du jardin.
- Je privilégie l'eau embouteillée.